

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	<b>38 dont 3 pouvoirs</b>

Date de convocation : 27 avril 2018  
Date d'affichage : 27 avril 2018**SEANCE DU 03 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de mai, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combamazat.

**Présents avec voix délibérante :**

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Robert IMBAUD  
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

**Absents représentés :**

Josette BREYSSE  
Christian DESSAPTLAROSE  
Jean-Claude PAPUT

**Secrétaire de séance :** Bernard FERRIERE

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-66 : MULTI-ACCUEIL GRAINES DE SOLEIL : TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'EQUIPEMENT**

**Rapporteur :** Didier CHASSAIN

Les locaux actuels du multi-accueil ne sont plus adaptés à la fonction d'un multi-accueil et à l'accueil de 16 enfants. Le service doit pourtant accueillir des enfants de manière régulière et occasionnelle. Enfin, le service est dans l'obligation de fournir les repas chauds. Il ne dispose pas aujourd'hui des locaux et matériels suffisants et adaptés à cette prestation.

C'est pourquoi le déménagement du multi-accueil est une piste de travail de l'étude de faisabilité du projet espace enfance jeunesse à Aigueperse. Dans l'hypothèse où elle serait validée, la nouvelle structure permettra d'accueillir à terme 20 enfants.

Dans le même temps, des travaux sont nécessaires pour répondre aux besoins des enfants accueillis et du personnel qui travaille dans ces locaux.

Un dortoir supplémentaire a été créé. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Mathivat, pendant la semaine de fermeture d'avril 2018, pour un montant de 3 687,74 € TTC.

Il est proposé d'agrandir la cour, de l'aménager (clôture), en supprimant les places de parking (5 places). Aujourd'hui, d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>, il ne répond pas à la recommandation des services de protection maternelle et infantile de disposer d'environ 7 m<sup>2</sup> par enfant (guide ministériel – Avril 2017). Le projet d'extension permettrait de doubler sa superficie (120 m<sup>2</sup>).

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de ces travaux est estimée à 5 500 € TTC.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d' :**

- **approuver les travaux d'extension de la cour du multi-accueil**
- **autoriser le Président à engager les travaux nécessaires et signer tout document afférent.**

**Dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 14 mai 2018  
Le Président,



**Le Président,**

**Claude RAYNAUD**

